



Rapport « Transparence et sécurité nucléaire » 2010

Avis du CHSCT





Plan de la présentation

- ✓ Le CHSCT du CEA Cadarache.
- ✓ Observations du CHSCT sur le rapport TSN 2010.
- ✓ Amélioration des conditions de travail sur le site de Cadarache.



- **Instance de représentation du personnel** chargée de la santé des conditions de travail des salariés du site (CEA et Entreprises prestataires) : 12 représentants du personnel (voix délibérative) et 12 représentants de l'employeur.
- **Président : le directeur / Secrétaire : un des élus du personnel. Ils établissent ensemble l'ordre du jour.**
- **CHSCT indépendant : les représentants du personnel au CHSCT peuvent enquêter, soumettre des propositions, rendre des avis.**
- **15 réunions/an ; visites d'installation; enquêtes; groupe de travail sur la prévention des risques psychosociaux; séminaire et formations (Loi TSN, droit du travail, RPS).**

Des points forts



➤ **Une équipe de représentants du personnel :**

- connaissant toutes les activités du site.
- motivés et force de proposition,
- formés dans tous les domaines de la sécurité, de la santé et des conditions de travail.
- En relation avec les représentants des salariés du site (Areva, irsn, Iter, Entreprises)

➤ **Des moyens matériels et humains.**

- Locaux et matériel,
- secrétariat technique.

➤ **Les droits du CHSCT renforcés par la loi TSN** : avis sur rapport annuel, avis en cas de primo-sous-traitance, avis sur la liste des postes liés à la sécurité. Relations avec l'ASN, la CLI et le Haut Comité à la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire.



Des points à améliorer.

- Faire du **CHSCT** un **acteur majeur de la santé-sécurité du site.**
- **Information régulière et écrite transmise par l'employeur :**
 - Les déclarations d'accidents du travail
 - Les dossiers de maladies professionnelles,
 - Les dossiers de sécurité d'installation nouvelle.
- **Prendre complètement en compte les avis du CHSCT.**



Exploitant nucléaire de l'ensemble des Installations du site de Cadarache, le CEA publie son Rapport TSN en trois tomes (« CEA », « Areva-NC » et « Areva-TA »).

La diffusion d'un rapport unique pour le CEA Cadarache permettrait une vision globale et stable du site, permettant une meilleure lisibilité pour le public



Comme les années précédentes, le rapport se limite au respect strict des rubriques mentionnées par la loi.

Comme l'ASN, le CHSCT propose une rédaction présentant les orientations stratégiques en cours sur le site de Cadarache en matière de sécurité nucléaire, en intégrant les aspects sociaux.



Le développement de la sous-traitance sur le site, dans un contexte de forte mise en concurrence imposée aux prestataires par le CEA, porte atteinte à la pérennité des activités ainsi qu'à leur qualité et leur sécurité, notamment par l'affaiblissement des collectifs de travail.

Malgré différentes alertes des CHSCT et du CCHS, la direction générale du CEA accentue sa politique d'externalisation.

Toutefois, comme prévue par la loi TSN, la liste des postes liés à la sécurité, notamment les postes destinés à être occupés par des salariés de l'établissement, devrait permettre prochainement de déterminer précisément et durablement certaines activités où le recours à la sous-traitance est inapproprié.

Le CHSCT renouvelle sa demande de mise en œuvre du **plan d'action d'amélioration des conditions de travail voté en 2009 ***, à la suite de son expertise indépendante (Rapport Cidécos 2009 > **Comet**)



Dans le domaine de la radioprotection, la baisse de l'effectif CEA conduit à substituer progressivement les équipes SPR par une radioprotection sous-traitée.

Une expertise du CHSCT (Rapport Syndex décembre 2010) sur les conditions de travail de la radioprotection a mis en lumière une situation dégradée en termes de risques psychosociaux et établi 5 préconisations dont le CHSCT demande la mise en œuvre dans le respect du dialogue social.

Proposition d'améliorations des conditions de travail



- Juin 2009 : **Expertise sous-traitance** (Comet-Cidécos) & vote CHSCT du plan d'amélioration des conditions de travail des salariés du site (CEA et entreprises intervenantes).
- Janvier 2010 : **Expertise « Radioprotection »** et plan CHSCT de prévention des risques psychosociaux au SPR.
- Juin 2011 : **Liste des postes liés à la sécurité et des postes devant être occupés par des salariés CEA** (en INB : Chef d'installation, Ingénieur de sécurité, équipe CEA; et SPR-CEA). **CHSCT sollicite avis ASN et HCTISN.**
- Juillet 2011 : Note d'instruction générale CEA (NIG 606) qui prévoit la **sous-traitance complète de l'exploitation de certaines INB**. Interrogation et inquiétude de nombreux salariés et du CHSCT. **Démarches internes en cours (CCHS) et nouvel avis prochainement demandé à ASN, HCTISN et Inspection du travail.**